



Wheels for Europe

Règlement sur les frais de cotisation 24.11.2022

Cotisation annuelle standard personne seule (correspond à 5,- € par mois) 60,- €

Couple Cotisation annuelle (correspond à 7,50 € par mois) 90,- €

Famille / colocation Cotisation annuelle (correspond à 10,- € par mois) 120,- €

Cotisation annuelle association / entreprise (correspond à 12,50 € par mois) 150,- €

cotisation annuelle réduite (équivalent à 3,34 € par mois) 40,- €
• Pour les élèves à partir de 18 ans et les étudiants jusqu'à 25 ans (certificat d'études requis)

Informations sur l'adhésion à l'association "Wheels for Europe e.V."

- Toute personne physique âgée de plus de 18 ans ou toute personne morale de droit privé ou public peut devenir membre de droit privé ou public.
- La cotisation est due au début de l'exercice ou au moment de l'adhésion.
- Le paiement de la cotisation se fait une fois par an par prélèvement automatique.
- L'indication d'un compte bancaire valide et d'un prélèvement SEPA est nécessaire. condition préalable à l'adhésion à l'association "Wheels for Europe e.V."